

**CONCOURS : RH-SU-160(22) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS INTERNE/EXTERNE - 7
SUPPLÉANTE/SUPPLÉANT À LONG TERME**

Poste : Suppléante/suppléant à long terme

Cycles : Intermédiaire/Supérieur

Premier semestre : Français 9^e année/10^e année, Français 11^e/12^e année, Psychologie 11^e année

Deuxième semestre : Rôle parental - 11^e année, Exploration de carrière - 10^e année, Civisme et citoyenneté - 10^e année, ERRÉ

Date d'entrée en fonction : dès que possible jusqu'au 30 juin 2023

Lieu de travail : École secondaire Villa Française des Jeunes

Mode de prestation : En présentiel ou en ligne (*le cas échéant*)

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Taux horaire : Selon la convention collective des membres de l'AEFO

Qualifications et exigences :

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 2 mai 2023** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.